

## 2007 CPAM refuse de prendre en charge accouchement 1046€

- Mme Geisler demande à la CPAM la prise en charge de son accouchement en Maison de naissance allemande (formulaire préalable): refus
- Elle recourt au conciliateur de la CPAM puis à la Commission de recours amiable : refus

## 2009 Mme G. saisit le Tribunal d'appel de la sécurité sociale (TASS) Metz

- Avocat Mme G. 877,50€. Coût des avocats CPAM ?
- Mme G est condamnée à une amende de 100€ pour « avoir fait supporter à la communauté un choix de pure convenance personnelle »

## 2010 Mme G. gagne en Cassation, 2011 le TASS de Nancy rejuge l'affaire

- Avocat Mme G. 2750,80€. Coût des avocats CPAM ?
- La CPAM est condamnée par la Cour de Cassation à verser 2500€ à Mme G. pour frais de justice
- L'affaire est rejugée par le TASS de Nancy qui condamne la CPAM à « prendre en charge les frais d'accouchement en maison de naissance dans les mêmes conditions que si les soins avaient été reçus en France »

## 2012 La Cour d'Appel rejette l'appel de la CPAM

- Coût des avocats CPAM ?
- La Cour d'Appel de Nancy déclare l'appel irrecevable
- Elle condamne la CPAM à verser 400€ à Mme Geisler

## 2013 La CPAM se pourvoit en cassation contre le jugement du TASS de Nancy (2011) et contre l'arrêt de la Cour d'Appel de Nancy (2012)

- Mme Geisler est obligée d'avoir un avocat pour se défendre (5252,40€). Coût des avocats CPAM ?
- Le Ciane demande au directeur de la CNAMTS de mettre fin au harcèlement judiciaire contre Mme Geisler